

Département du Doubs

Arrondissement de PONTARLIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Canton de FRASNE

MAIRIE DES HOPITAUX-NEUFS

Le Maire de la Commune des HOPITAUX-NEUFS,

En application de l'article L2212-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est de par ses fonctions, responsable de la sécurité sur son territoire et détient le pouvoir de police administrative. **Le Maire est de fait le Directeur des Opérations de Secours, D.O.S.**

Il peut toutefois déléguer une partie de ses fonctions par arrêté à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence de ceux-ci, par des conseillers municipaux titulaires d'une délégation.

Pour le domaine skiable, le **responsable du service des pistes Monsieur Sylvain AUTHIER** est le préposé du pouvoir de police du Maire afin de mettre en œuvre matériellement les mesures de police décidées par arrêté municipal.

La désignation de préposés ne retire pas au Maire sa responsabilité et ne peut s'en affranchir.

ARRETE

Article 1^{er} : Le déclenchement du **Plan Intercommunal de Secours** du domaine skiable de la station de Métabief, face à une situation grave exceptionnelle, sera assuré par **Monsieur AUTHIER Sylvain**, responsable du service des Pistes.

Il sera le Chef des Moyens Internes (C.M.I) et assure :

- la mise en œuvre opérationnelle des conventions de secours,
- la mise en œuvre du Plan de Secours Intercommunal, du domaine skiable alpin de la station de Métabief.

. Né le 17/07/1978 à Pontarlier, titulaire des diplômes suivants :

- Brevet National de Pisteur-Secouriste 1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} degré

Article 2 : En son absence ou en cas d'empêchement ou d'organisation imposée par les circonstances, il sera suppléé par Monsieur **BOUHELIER Renaud**, chef de secteur pistes.

- Né le 05/11/1981, titulaire des diplômes suivants :
 - Brevet national de pisteur-secouriste 1^{er} degré

Monsieur **BOUHELIER Renaud** sera le **Chef d'opérations**, responsable de la conduite des opérations de secours sur le terrain.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté qui est inséré au registre de sécurité de la Commune, sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Pontarlier,
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie aux Hôpitaux-Neufs,
- Syndicat Mixte du Mont d'Or.

Fait aux HOPITAUX-NEUFS, le 15 novembre 2024

Le Maire,

Philippe BOYER

